



L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG :
PRESTATIONS, COMPÉTENCES, PROJETS

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE



01. CONTEXTE

1. STRATÉGIE
« ENVIRONNEMENT ET
ÉNERGIE »

2. PRESTATIONS DE
L'AGGLOMÉRATION DE
FRIBOURG

02. ACTIONS

1. ACTIONS-CLÉS

2. MESURES SPÉCIFIQUES



01

CONTEXTE

1. STRATÉGIE « ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE »

La protection de l'environnement prend une place toujours plus importante dans les préoccupations de la population et des autorités. Outre la protection de la nature, c'est également la santé de la population qui est directement impactée par la pollution. Le périmètre de l'agglomération fribourgeoise, fortement urbanisé, est très concerné par les problématiques de la pollution de l'air et du bruit.

La coordination entre urbanisation et transports est susceptible d'apporter une amélioration significative à la qualité de l'air et à la lutte contre le bruit en réduisant les émissions à la source. En effet, dans la perspective d'une amélioration globale de l'environnement, ce sont les stratégies et mesures en matière d'aménagement et de mobilité qui permettront d'**intervenir sur les enjeux environnementaux et qui apporteront les améliorations les plus significatives.**

A titre d'exemples, la poursuite de la stratégie de transfert modal notamment avec la **maîtrise et l'apaisement du trafic** sont des actions que l'Agglomération entend mener afin d'améliorer la qualité de l'air. De même, la poursuite de la stratégie de **modération du trafic, la définition d'une stratégie spécifique aux installations à forte fréquentation ou le renforcement de la prise en compte de la thématique du bruit lors de la mise en zone de secteur, de la définition des affectations et de l'élaboration de projets de mobilité** contribuent à réduire les émissions sonores liées au trafic motorisé.

En outre, l'Agglomération se positionne en **appui et comme aide à la mise en œuvre du Plan climat cantonal**, véritable colonne vertébrale de la nouvelle politique climatique du Canton.

Par ailleurs, veiller à un approvisionnement durable en énergie et à un développement des réseaux d'alimentation en énergie coordonnés avec le développement urbain est un objectif important pour l'avenir. L'échelle régionale est indispensable pour le développement de plans d'action s'inscrivant dans la démarche de transition énergétique fédérale. Dans ce sens, l'Agglomération a entamé des réflexions afin de se doter d'une stratégie forte et volontariste.

Les objectifs relayés par cette stratégie reposent tout particulièrement sur l'amélioration de la coopération en matière d'énergie au sein de l'agglomération (E1.2), sur la mise à disposition d'outils en matière d'énergie pour les communes (E1.3), sur le suivi et la communication de la situation énergétique de l'agglomération (E1.4), ainsi que sur la promotion de la mobilité électrique (E1.5).

L'amélioration de la coopération en matière d'énergie au sein de l'agglomération passe notamment par la création d'une structure informelle qui offre ainsi un cercle de discussion aux responsables des communes pour partager leurs expériences. L'accompagnement sur les futurs développements en matière énergétique et la coopération pour la matérialisation de projets d'extension des réseaux de chauffage à distance sont également favorisés par cette coopération.

La mise à disposition d'outils en matière d'énergie pour les communes repose sur l'élaboration d'une « boîte à outils » œuvrant à compiler les expériences déjà faites et à proposer une certaine harmonisation des réglementations à travers l'agglomération.

Le suivi et la communication de la situation énergétique de l'agglomération doivent tout autant permettre d'orienter les actions à entreprendre que de faciliter la prise de décisions des communes et des habitants ou encore de récompenser des initiatives ou réalisations concrètes en matière d'énergie.

Finalement, par la **promotion de la mobilité durable**, l'Agglomération poursuit en tant que co-commanditaire des transports publics les efforts pour la décarbonation des lignes de bus urbaines et encourage le recours à des véhicules à faible bilan énergétique.

2. PRESTATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG

Afin de mettre en œuvre sa stratégie « Environnement et Énergie », l'Agglomération de Fribourg œuvre en partenariat avec ses communes-membres. Dans ce

sens, l'Agglomération dispose de différentes compétences et offre différentes prestations.

PLANIFICATION



Concepts

Etudes de base

Projets d'agglomération

L'Agglomération élabore, pilote et met en œuvre des projets stratégiques à l'échelle régionale pour relever les défis territoriaux actuels et futurs.

PROMOTION



Actions de sensibilisation

L'Agglomération sensibilise et encourage les communes-membres et leur population à s'orienter vers des pratiques territoriales plus durables et résilientes.

EXPERTISE



Monitoring

Boîte à outils

Commission

Conseil

L'Agglomération conseille et soutient les communes-membres dans l'opérationnalisation de projet d'importance régionale.

02

ACTIONS

1. ACTIONS-CLÉS

PLAN RÉGIONAL DES ÉNERGIES

Afin d'assurer l'exploitation et la préservation des ressources locales de manière optimale et de limiter l'impact sur l'environnement, une des actions-clés de l'Agglomération consiste au pilotage du plan régional des énergies.

Le plan régional des énergies vise à étudier les sources et les besoins en énergie ainsi qu'à optimiser les réseaux de distribution d'énergie en fonction de l'évolution de l'urbanisation.

Par ailleurs, le plan régional des énergies s'attache à identifier le potentiel d'économie d'énergie et le potentiel des différents agents énergétiques qui présentent un véritable intérêt par rapport aux contraintes techniques, légales et patrimoniales qui caractérisent l'agglomération. Le plan dresse également un inventaire du tissu bâti existant et projeté afin de déterminer l'évolution de la densité énergétique actuelle et future (consommation énergétique par hectare).

En termes de contenu, le plan directeur des énergies présente un inventaire de l'offre et de la demande en énergie pour le centre cantonal fribourgeois, expose un scénario énergétique et propose des mesures pour atteindre les objectifs fixés.

Grâce à un suivi et un monitoring réguliers, le plan régional des énergies dispose en outre de données actualisées.

Les principales stratégies visent un renforcement de la coopération au niveau régional, l'échange de bonnes pratiques, un suivi régulier des avancées en matière de réalisation énergétique par les communes et une promotion des moyens de transport peu gourmands en énergie.

Le plan directeur des énergies est consultable sur le site internet de l'Agglomération.

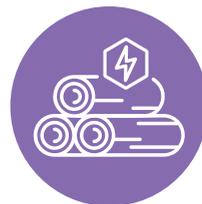
Potentiel théorique de production des énergies renouvelables de l'Agglomération



Éolien
4.4 GWh/an



Solaire
124 GWh/an



Bois
20 GWh/an



Hydraulique
3'175 GWh/an



Géothermie
>29 GWh/an

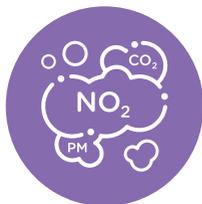
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le domaine de l'environnement est l'une des tâches d'intérêt régional relevant de la compétence de l'Agglomération. La protection de l'environnement prend une place toujours plus importante dans les préoccupations de la population et des autorités, c'est pourquoi l'Agglomération souhaite intensifier son rôle et ses actions en la matière en réalisant une étude sur l'intégration des thématiques environnementales aux activités de l'Agglomération. A titre d'exemple, l'Agglomération souhaite se soucier de la thématique des équipements de base tels que l'approvisionnement et l'évacuation des eaux sous l'angle de la planification.

Cette étude s'articule autour de la réalisation d'un inventaire des activités de l'Agglomération liées aux domaines de l'environnement et en lien avec les planifications cantonales telles que le Plan Climat, la Stratégie développement durable, le Plan de mesure pour la protection de l'air, le Plan sectoriel de

l'énergie, etc.). Cet inventaire doit permettre de poser les axes stratégiques et les lignes directrices de la stratégie environnement alignés aux planifications et législations supérieures. Sur la base des axes stratégiques et des lignes directrices posées, un modèle d'intégration des thématiques environnementales dans les activités de l'Agglomération est élaboré. Grâce à ce modèle, l'Agglomération peut définir les outils concrets pour la mise en œuvre des éléments identifiés via la formulation de mesures à mettre en œuvre.

Selon le calendrier projeté, les conclusions de cette étude, seront connues dès l'automne 2024.



Pollution de l'air



Nuissances sonores



Gestion de l'eau

2. MESURES SPÉCIFIQUES

En complément du plan régional des énergies, le PA4 adjoit toute une série de mesures spécifiques qui entendent renforcer la coopération au niveau régional et l'échange de bonnes pratiques et

qui entendent également assurer un suivi régulier des avancées en matière de réalisation énergétique par les communes-membres. La suite de ce chapitre détaille ces mesures spécifiques.



2.A

Commission
4E.01



2.B

Suivi
4E.02



2.C

Boîte à outils
4E.03



2.D

Prix
4E.04



2.A CRÉATION D'UNE COMMISSION DE L'ÉNERGIE

Objectifs

Disposer d'une structure permettant de soutenir et conseiller les communes dans leurs choix énergétiques en profitant des expériences déjà acquises au sein de l'agglomération.

Favoriser l'échange d'informations en matière énergétique au sein de l'agglomération.

Opportunités

Garantir une coordination à l'échelle régionale grâce à la mise en commun.

Obtenir des conseils sur les mesures afin d'harmoniser leur plan d'aménagement local et/ou leur règlement communal d'urbanisme.

Réduire les atteintes à l'environnement et l'utilisation des ressources.



Table ronde «Énergie» lors de l'élaboration du PA4 / © Agglomération de Fribourg



2.B SUIVI DE LA PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE

Objectifs

Disposer de données actualisées pour vérifier l'atteinte des objectifs énergétiques définis dans le cadre du plan régional des énergies et du PA4.

Disposer de données fiables comme base de discussion pour la commission de l'énergie.

Opportunités

Disposer de bases objectives nécessaires à l'évaluation des objectifs et au pilotage de la planification des actions.

Permettre une actualisation régulière du plan directeur des énergies.

Réduire les atteintes à l'environnement et l'utilisation des ressources en ayant une vue d'ensemble actualisée permettant une action ciblée.

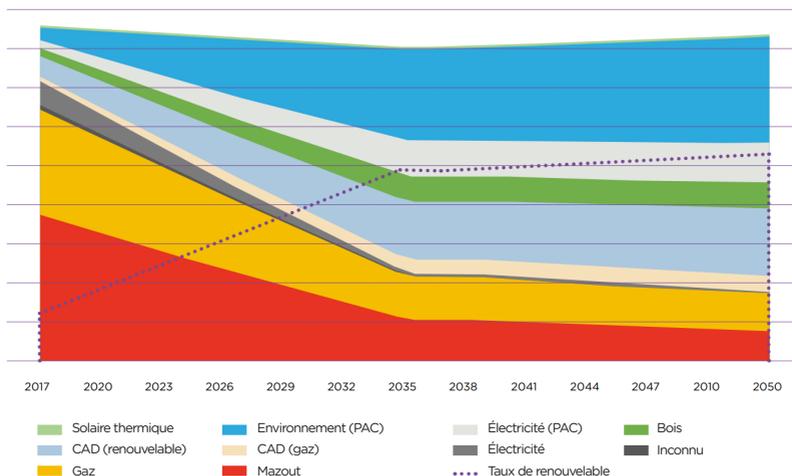
Financement

L'Agglomération dispose d'un montant de CHF 40'000 pour mener à bien cette mesure.

Scénario énergétique pour l'énergie thermique

Energie [GWh]

% Renouvelable





2.C CRÉATION D'UNE BOÎTE À OUTILS ÉNERGÉTIQUE POUR LES COMMUNES

Objectifs

Mettre à disposition des communes de l'Agglomération des outils et des éléments réglementaires.

Modifier les règlements communaux à l'aide des éléments mis à disposition pour l'adaptation de la politique énergétique.

Opportunités

Faciliter l'introduction de mesures légales pour influencer la politique énergétique.

Réduire les atteintes à l'environnement et l'utilisation des ressources en facilitant les modifications réglementaires des communes avec des éléments ayant fait leurs preuves.

Aider à la mise en œuvre d'une politique exemplaire.

Financement

L'Agglomération dispose d'un montant de CHF 40'000 pour mener à bien cette mesure.



4E.04

2.D PRIX À L'ÉNERGIE

Objectifs

Remettre un prix pour une initiative ou une réalisation concrète en matière d'énergie à des acteurs publics ou privés.

Rendre la thématique de l'énergie visible et concrète.

Sensibiliser aux questions d'économie et d'efficacité énergétique.

Opportunités

Mettre en évidence des initiatives et réalisations qui ont un potentiel d'inspirer d'autres projets ou d'exposer des possibilités inexploitées.

Valoriser les réalisations effectuées et en encourager de nouvelles par la sensibilisation créée grâce à la visibilité obtenue.

Réduire les atteintes à l'environnement et l'utilisation des ressources en mettant en avant des exemples positifs et en sensibilisant la population et les communes aux réalisations énergétiques.

Financement

Un prix de CHF 10'000 est attribué au lauréat après délibération du jury.



Flyer du concours prix à l'énergie 2023 /
© Agglomération de Fribourg





Agglomération de Fribourg / Freiburg

026 347 21 00 – www.agglo-fr.ch – secretariat@agglo-fr.ch